

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 41 (1953)

Heft: 807

Artikel: Lausanne : 25 avril 1953 : 52me Assemblée de l'Alliance de sociétés féminines suisses

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-267952>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Paraît le premier samedi de chaque mois

Compte de Chèques postaux I. 943

La plus perdue de
toutes les journées est
celle où l'on n'a pas
ri.

CHAMFORT.

FONDATEUR DU JOURNAL Emile GOURD RÉDACTION M ^{me} WIBLE-GAILLARD, 10, rue des Granges ADMINISTRATION ET ANNONCES M ^{me} Renée BERGUER, 7, Pl. du Pt-Sacounev	Organe officiel des publications de l'Alliance de Sociétés féminines suisses Les articles signés n'engagent que leurs auteurs	ABONNEMENTS SUISSE 1 an Fr. 6.— (ab. min.) Abonnement de soutien 8.— Le numéro 0.25 Les abonnements partent de n'importe quelle date
--	---	---

Elections de prud'hommes

Un scrutin trop peu fréquenté

Le 28 mars, les électeurs et électrices du canton de Genève étaient invités à venir aux urnes pour élire les juges, des deux sexes, qui siègent dans les tribunaux de prud'hommes, c'est-à-dire qui sont appelés à trancher les différends entre patrons et employés.

On a très mal répondu à cette invitation, le 10 % des électeurs s'est rendu aux urnes et le 4 % des électrices, ce qui est une proportion beaucoup trop faible ainsi que bien des journaux n'ont pas manqué de le faire remarquer.

Après le succès de la consultation féminine, le 30 novembre, on pouvait croire que les femmes désiraient participer à la vie civique et cette récente expérience des élections de prud'hommes, auxquelles elles sont cependant appelées à participer depuis vingt ans déjà, semble donner un démenti à cette conviction. « Alors quoi, on ne comprend plus ? » écrit un journaliste.

Motifs d'abstention

Pour comprendre, il faut se souvenir d'une différence qui existe, à propos de ces élections, entre les hommes et les femmes. Tandis que les électeurs n'ont qu'à se présenter au jour dit au bureau du scrutin, il n'en va pas de même pour nous autres.

Depuis qu'elles possèdent ce droit, les citoyennes qui désirent l'utiliser doivent s'inscrire préalablement au bureau de l'habitant. Finalement on a admis qu'il serait possible de s'inscrire par la poste, mais beaucoup de nos concitoyennes n'ont pas connu cette facilité avant la fermeture de l'inscription qui était close déjà le 23 mars à midi.

Cette formalité accomplie, et pour beaucoup c'était, selon le domicile, une petite expédition, il fallait encore le fameux samedi, veille des Rameaux, trouver un moment pour se rendre à l'unique lieu de vote, au Boulevard James-Fazy. Ce local semblait particulièrement triste et désert lorsqu'on évoquait les foules de novembre !

Afin de ne pas nuire au travail de propagande en vue de la votation du 7 juin, le comité d'action pour cette élection de prud'hommes n'a fait aucun frais, n'a envoyé aucune liste, aucun rappel aux électrices. Il convenait de le rappeler. (suite p. 3)

Extrait vitamique Bevita
 Pour assaisonner et tartiner
 Le meilleur au goût.

POUR LA FAMILLE
 Thé légèrement brisé
 Uniquement en paquets de 500 gr. Fr. 5.—

A. JUNOD succ. de TSCHIN-TRA-NI
 9, Bourg-de-Four - GENÈVE

Téléph. 457 59 - On porte à domicile
 Expéditions postales.

ASSURANCE POUR LA VIEillesse
 DE LA MAISON DE RETRAITE DU PETIT-SACONNEV

RENTES VIAGÈRES
 GARANTIES PAR L'ÉTAT

RENSEIGNEMENTS
 MOLARD, 11 GENÈVE

LAUSANNE - 25 AVRIL 1953

52^{me} Assemblée de l'Alliance de Sociétés féminines suisses

Dans la vaste aula fleurie de l'Université de Lausanne, Mme Haemmerli Schindler a ouvert la 52^{me} assemblée de l'Alliance, et souhaité la bienvenue à plus de trois cents participantes. Elle a salué la présence des déléguées d'autres associations invitées, ainsi que celle des représentants des autorités.

L'Assemblée se lève ensuite pour honorer la mémoire de Mme de Montet, ancienne présidente, et de Mlle Bolla, membre du comité. La discussion est alors ouverte sur le rapport annuel — on voudrait plus de femmes dans les commissions extra-parlementaires — puis il est adopté.

Quinze nouvelles sociétés ont demandé à faire partie de l'Alliance :

- Catégorie A :
- Association des théologues suisses.
 - Union suisse des professionnels de danse et de gymnastique.
 - Cartel vaudois des associations féminines.
- Catégorie B :
- Verband der Rotkreuzschwestern Lindenhof Berne.
 - Schule für Soziale Arbeit Zurich.
 - Soroptimist Club de Berne.
 - Kindergärtnerinnenverein Zurich.
 - Ostjüdischer Frauenverein Berne.
 - Freisinnige Frauengruppe Kreuzlingen.
 - Verein für Mädchen- und Frauenhilfe Winterthur.
 - Club der Berufs- und Geschäftsfrauen Zurich.
 - Club der Berufs- und Geschäftsfrauen Aarau.
 - Le groupe des femmes libérales de Lausanne.
 - Kindergärtnerinnenverein, Sektion Inner-schweiz.
 - Schwesterverband der Schwesternhaus von Roten Kreuz (Zurich).

Elles sont admises par un vote unanime. Puis Mme Leuch, Dr en droit, qui depuis trente cinq ans travaille pour la nationalité de la Suisse épousant un étranger, fait un tableau de la situation actuelle (voir p. 3). Après son exposé, la présidente rend hommage à son travail persévérant depuis 1920 dans la commission des lois, et au succès de ces longs efforts, elle lui offre, au nom de toutes, les fleurs de la reconnaissance.

Une résolution présentée par Mme Cuénod, afin d'appuyer la lutte contre le bruit, est adoptée.

L'Assemblée des déléguées de l'Alliance de sociétés féminines suisses, réunie à Lausanne, le 25 avril 1953, prend connaissance avec une vive satisfaction de la campagne entreprise par M. le Conseiller fédéral Feldmann, chef du Département fédéral de justice et police, pour organiser la lutte contre le bruit résultant de la circulation toujours plus intense des véhicules à moteur.

Convaincue de l'urgence nécessaire de cette lutte pour préserver la santé nerveuse de la population, l'Assemblée prie les centres de liaison cantonaux d'appuyer cette campagne auprès de leurs gouvernements respectifs et d'attirer sur elle l'attention de leurs sociétés affiliées afin qu'elles réclament la stricte application des mesures de protection et de répression envisagées.

Le rapport financier présenté par Mlle A. Martin, trésorière, fait l'objet d'une très longue discussion. On a réussi à couvrir le déficit de l'exercice 1952, grâce aux réserves qui restaient de la vente de cartes postales, grâce à la collecte de 50 cts et par un prélèvement sur le capital. Mais le déficit prévu par le budget de 1953 menace. Les sugges-

tions se succèdent, les unes réclament des économies et même des coupes sombres, les autres proposent des moyens d'augmenter les recettes, par l'apport de nouveaux membres, par des cotisations plus fortes, par des entreprises commerciales... des appels sont adressés par la présidente, par Mlle Berthoud et d'autres oratrices, à la générosité des membres ; le travail accompli par l'Alliance est considérable et indispensable, il faut assurer sa continuité.

L'heure avance, on remet les diverses suggestions présentes et à venir aux bons soins d'une commission financière et on passe aux élections.

Tous les trois ans, le mandat des membres du comité doit être renouvelé, mais seuls les trois quarts sont rééligibles. On a convenu de compter dans le quart sortant, les démissions survenues en cours d'exercice, afin de garder une équipe expérimentée assez nombreuse. Il s'agit donc, pour atteindre le total de 21, de nommer quatre membres sur une liste de douze candidates nouvelles.

Voici les résultats proclamés plus tard par les scrutatrices : les dix-sept membres rééligibles sont élus, le suffrage des déléguées leur adjoint :

Mme I. Krayenbühl-Gubser (Lausanne), Mme Molo-Roland, lic. jur. (Bellinzzone), Mme C. Wakker-Bohlenblust (Genève), Mme Dr R. Werenfels (Arlesheim).

Mme Haemmerli-Schindler, présidente est réélue à une grande majorité.

Un quart d'heure de répit est accordé enfin aux participantes qui en profitent pour faire honneur aux produits laitiers vaudois qui sont aimablement offerts au bar installé dans le hall par l'Union laitière.

A la reprise de séance, il s'agit de régler une question non pas de fond, mais de pro-

LES DROITS DE L'HOMME

Neuvième session de la Commission au Centre Européen des Nations Unies

Depuis le 7 avril dernier, la Commission des Droits de l'Homme siège au Centre européen de Genève. Se souvient-on de la piété fervente qui entourait ce groupe de 18 délégués, venus chez nous en décembre 1947, pour leur seconde session ?

Mme Roosevelt présidait, elle insufflait son énergie, sa volonté de réussir à tous les débats. Après les horreurs de la guerre, des camps de détenus, des déportations, un grand espoir était attaché aux efforts de cette équipe de bonne volonté. C'est elle qui a mis sur pied la Déclaration des droits de l'homme, ce code humain qui n'a nulle part force de loi, mais qui n'est pas sans influence, on l'invoque constamment et partout. Il joue le rôle qu'on lui avait imparti : inspirer aux habitants de ce monde une meilleure conduite les uns à l'égard des autres.

L'enthousiasme qui enveloppait les premières manifestations de l'ONU est tombé, l'enthousiasme, de par sa nature, ne peut pas se soutenir longtemps. Cependant, l'espoir en de grandes choses n'est pas éteint. Il y a encore, par le monde, une foule de groupements et d'individus qui proposent à cette commission — que l'on peut considérer comme la conscience morale des nations — de réaliser des prodiges. Preuve en soient les nombreuses requêtes et lettres qui lui sont adressées à elle ou au Conseil économique et Social dont elle dépend.

On demande des prodiges

Mettez la guerre hors la loi, disent les uns, sauvez la paix par l'abolition de toute force armée, supprimez le service militaire obligatoire ; supprimez la peine de mort partout, disent les autres, donnez à manger en suffisance à toutes les populations de la terre, interdisez les châtiments corporels, fournissez à chacun une nationalité !

La commission n'a hélas pas les moyens de réaliser d'aussi vastes entreprises. Mais elle serait souvent bien embarrassée d'agir même si elle le pouvait, car les hommes forment des vœux contradictoires : Enseignez la tolérance à la jeunesse par une étude comparative obligatoire des diverses religions ! C'est fort bien concéderez-vous, mais comment concilier ce vœu avec celui des parents qui réclament le droit absolu d'éduquer et d'instruire leurs enfants comme ils l'entendent et dans les idées qui sont les leurs ? — Interdisez les inoculations et vaccinations obligatoires clament ceux-ci, tandis que d'autres s'indignent parce que des épidémies infestent de vastes régions. Que fait donc l'OMS et son service de vaccination ? L'euthanasie ne peut pas être un droit humain, écrivent certains... seul l'établissement du mariage empêchera la destruction de l'humanité affirmant quelques-uns...

Vœux raisonnables

D'autres correspondants restent dans le domaine des possibilités : on demande de renforcer la protection des malades men-

taux, de faire respecter la convention contre le génocide, de ne pas compliquer l'exercice de la profession médicale pour les médecins réfugiés, de protéger les formes de mariage monogamique et d'abolir les coutumes selon lesquelles les jeunes filles sont livrées à leur époux sans avoir un mot à dire.

Organisations féminines

Les organisations féminines ne manquent pas de rappeler qu'il devrait y avoir plus de femmes dans l'administration des Nations Unies et dans celles de ses Etats membres, de rétablir une session annuelle de la Commission du statut de la femme. L'Alliance Ste-Jeanne félicite le Conseil économique et social d'avoir voté l'abolition des coutumes violant l'intégrité physique des femmes dans certaines contrées. L'Alliance internationale, droits égaux, responsabilités égales, demande de chercher à améliorer la situation tragique des réfugiés, spécialement des vieillards et des enfants, de bien vouloir intituler, en français comme en anglais, la commission on human rights, commission des droits humains. Enfin, elle exprime sa satisfaction de voir ouverte à la signature la convention sur les droits politiques féminins, adoptée par le Conseil économique et social.

Les longs palabres

Ceux qui viennent, tout animés d'une foi solide en la réforme du monde, assis-

Assemblée de l'Alliance (suite de la page 1)

cédures. L'Alliance est souvent sollicitée d'envoyer des délégués siéger aux comités d'action qui se forment avant les votations fédérales. Cependant notre fédération doit rester politiquement neutre. L'expérience nous apprendra si elle doit toujours s'abstenir. En attendant une décision de principe, l'assemblée vote les modalités suivantes : lorsqu'elle est sollicitée, l'Alliance transmettra la demande de participation à ses membres. Si la moitié d'entre eux envoient une réponse et si les trois quarts de celles-ci sont affirmatives, l'Alliance enverra des délégués au comité d'action politique.

Avant de passer à l'heure des questions, la parole est donnée à Mme Molo-Roland, qui rend, en italien, un émouvant hommage au membre tessinois que le comité a perdu cette année, Mlle Inès Bolla.

La présidente, enfin, répond à quelques questions qui lui avaient été posées par écrit, notamment en ce qui concerne la propagande en faveur de l'Alliance par la presse, et la longue séance administrative est levée.

(Nous rendrons compte, dans un prochain numéro, des manifestations du samedi soir et du dimanche, si parfaitement prévues et organisées par les sociétés lusoises).

Droits de l'Homme (suite de la page 1)

ter à l'une des séances de la commission, risquant d'être profondément déçus.

Les délégués sont occupés à discuter, article par article et même paragraphe après paragraphe, le texte des pactes sur les droits civils et politiques et sur les droits économiques, sociaux et culturels. Lorsque les amendements succèdent aux amendements, lorsque les corrections de rédaction succèdent aux corrections, le profane a l'impression de piétiner et désespérer — « Que font donc ces gens-là ? ils coupent des cheveux en quatre pour que cela dure et, en attendant, on n'agit pas. L'esclavage, la misère, l'injustice continuent régner... »

Cette impression s'efface bien vite si l'on suit le travail régulièrement. On comprend ce pacte, instrument juridique indispensable si l'on veut que les droits soient respectés, est extrêmement difficile à composer : il faudra que les Etats le ratifient. Comment le ratifieraient-ils si l'on ne tenait pas compte des diverses objections gouvernementales ?

On a déjà arrêté la création d'un comité de 9 membres qui sera chargé de constater les infractions au pacte, commises ici ou là. Les membres de ce comité seront élus par la Cour de justice internationale, afin que ces nominations échappent aux influences politiques diverses. Il a fallu de nombreux tours de scrutins pour en arriver à cette décision satisfaisante.

De multiples précautions doivent entourer le fonctionnement de ce futur comité, la discussion de tous les détails paraît parfois oiseuse. Pourtant, il me souvient d'une séance où l'on cherchait les moyens d'assurer la protection des membres du co-

Nicolas de Flüe, d'Arthur Honegger - Une première audition en France

Une grande œuvre vient de nous être présentée en France, au Théâtre des Champs-Élysées : *Nicolas de Flüe*, légende dramatique d'Arthur Honegger, qui fut écrite en 1939, sur l'initiative de l'Institut de Neuchâtel, pour l'Exposition nationale suisse de Zurich.

A vrai dire, la Radiodiffusion française nous l'avait fait entendre voici quelque trois mois, mais la première audition publique vient seulement de nous en être donnée. L'exécution fut en tous points excellente : direction de Georges Tzipine, orchestre de la Société des Concerts et Chorale d'Elisabeth Brasseur.

Nicolas de Flüe marque un des sommets de l'œuvre d'Honegger et de toute la musique contemporaine. Ce nouvel oratorio, bâti sur un argument de Denis de Rougemont, est admirablement charpenté, contrepointé, fugué, instrumenté. Toujours sobre, il n'est jamais à court d'inspiration, et est traversé de lueurs de génie.

L'histoire de Nicolas de Flüe, héros et saint de la nation suisse, qui semble échappée de quelque nouvelle Légende dorée, avait, il est vrai, de quoi tenter un compositeur... Et c'est bien comme une Légende dorée musicale qu'Honegger l'a traitée : il a brossé une suite de fresques sonores, tour à tour émouvantes, pittoresques ou grandioses.

Parvenu à l'âge de cinquante ans, Nicolas de Flüe réunit autour de lui toute sa famille, lui dit adieu, et part pour la montagne où il s'est construit une hutte, afin de terminer ses jours dans la solitude et la méditation. Son rayonnement est tel que les siens

mité lorsqu'ils se rendraient dans les différents pays signataires. Une sorte d'immunité diplomatique devrait leur être accordée. Que de mots, que de temps dépensés pour ces deux lignes d'article !

Et pourtant, à cette heure, où plus d'un assistant baillait de fatigue, à des milliers de kilomètres, une population excitée saccageait le centre culturel créé par l'UNESCO à Chiraz. On voit donc que la discussion et la rédaction d'une loi protectrice n'est pas une vaine recherche. La réalité s'est chargée de donner raison aux législateurs.

Le contenu et la forme que l'on donne au pacte, sont loin d'être indifférents. Avant que la révision soit même achevée, déjà, le premier jour de la session, la déléguée des Etats-Unis, Mrs Lord, annonçait que son gouvernement refuserait de ratifier le pacte en préparation !

Coup de tonnerre ! Quand on pense à l'œuvre accomplie par Mrs Roosevelt, à l'appui que les Etats-Unis ont donné, du temps des démocrates, à cet effort international, on est atterré. Il est très joli d'ajouter qu'on ne se désintéresse pas de la discussion et qu'avant de signer, il convient d'entreprendre par le monde une vaste œuvre éducative. Ne sait-on pas que la meilleure éducation est celle qui prêche d'exemple ?

Nous n'ignorons pas, heureusement, combien l'opinion publique américaine tient

au respect des droits de l'homme. Il ne s'agit ici que d'une précaution prise par le gouvernement, en égard à des problèmes de politique intérieure. La Suisse fait de même, il ne lui a pas été possible d'adhérer ni à l'Organisation des Nations Unies, ni à la Fédération européenne, de sorte qu'un journal suisse ne saurait en aucun cas se montrer incompréhensif.

Parmi les discussions de principe qui se sont déroulées jusqu'ici, la plus intéressante pour nous avait trait au droit de pétition.

Qui aura le droit de présenter des requêtes au futur Comité des Droits de l'Homme ? Les gouvernements seuls ? Les organisations non-gouvernementales accréditées ? Les individus ?

Les délégués gouvernementaux soutiennent les opinions diverses de leurs Etats respectifs et comme il s'agit d'une commission de l'ONU, les organisations non-gouvernementales accréditées jouissent du droit d'exposer leur point de vue. C'est ce qu'elles ont fait le mardi 21 avril, parmi elles la « Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales » qui a prié les délégués « de prendre des mesures pour la réception et l'examen de pétitions émanant soit des individus, soit des organisations, pétitions qui ont trait aux violations éventuelles des

conventions. Limiter aux Etats le droit de présenter des plaintes ne serait pas un moyen suffisant de protéger les individus ».

A l'heure où cet article est sous presse, le vote n'est pas encore intervenu. Mais rappelons que les décisions prises par la commission ne peuvent que figurer dans le rapport qu'elle enverra au Conseil économique et social ; celui-ci ouvrira sur ce sujet un nouveau débat, puis il présentera son rapport à l'Assemblée des Nations Unies qui statuera en dernier ressort.

On peut déplorer ces lenteurs, mais n'oublions pas qu'elles sont inhérentes à l'exercice d'une véritable démocratie. Il faut que chaque avis puisse s'exprimer librement, sans pression et qu'on l'écoute patiemment.

Droit de pétition

Les délégués gouvernementaux soutiennent les opinions diverses de leurs Etats respectifs et comme il s'agit d'une commission de l'ONU, les organisations non-gouvernementales accréditées jouissent du droit d'exposer leur point de vue. C'est ce qu'elles ont fait le mardi 21 avril, parmi elles la « Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales » qui a prié les délégués « de prendre des mesures pour la réception et l'examen de pétitions émanant soit des individus, soit des organisations, pétitions qui ont trait aux violations éventuelles des

conventions. Limiter aux Etats le droit de présenter des plaintes ne serait pas un moyen suffisant de protéger les individus ».

triumphante dans la délivrance, sublime dans les prières.

Denis de Rougemont a écrit de fort belles pages, s'inspirant parfois des Psaumes, et la partition d'Honegger elle-même est parcourue parfois d'un souffle biblique. L'humble et admirable prière de l'ermite demandant à Dieu : « Ote de moi tout ce qui m'éloigne de Toi. Arrache-moi à moi-même... », est d'une émouvante simplicité. Certaine fugue, amenée par les contrebasses, atteint à une sobre grandeur, nous ramenant à celles de Bach. Quant aux chœurs, ils sont presque toujours splendides.

La joie éclate sans contrainte dans le Finale où, à travers les carillons des cloches, résonnent les hymnes de reconnaissance s'élevant vers le Créateur : « Bienheureux Nicolas ! Alleluia ! Non pas à nous, Seigneur, non pas à nous, mais à Ton Nom donne la gloire... »

Nicolas de Flüe est un incontestable chef-d'œuvre, de la lignée des grands classiques ; il continue la tradition des oratorios de Bach et de Haendel. C'est un acte de foi. Sur le plan moderne, il s'apparente à *Jeanne au Bâcher*, nous prouvant une fois de plus qu'Honegger peut s'attaquer aux plus grands sujets, sans être jamais écrasé par eux. L'École française peut s'honorer d'avoir produit un tel compositeur... La France et la Suisse peuvent être fières de se partager un tel fils !

De notre correspondante à Paris
Janine Auscher.

Connaissance du Népal

Une exposition

Depuis le 27 mars, un masque d'un vert spectral, s'étale sur les placards d'affichage réservés à Genève aux expositions spéciales de nos musées.

Où nous suggère-t-il de nous rendre ? — Au musée d'ethnographie, bien connu par ses riches collections permanentes et aussi par de très originales expositions temporaires. Nous avons parlé, dans ce journal, il y a deux ans, de l'argenterie sud-américaine.

Cette fois-ci, il s'agit du Népal, ce pays accroché aux pentes de l'Himalaya et dont le nom est familier aux Suisses, depuis que nos alpinistes ont accompli des prouesses sur les sommets géants qui se dressent plus au nord. Le Népal, et sa capitale Kathmandou ont servi de base civilisée et approvisionnée aux différentes caravanes qui sont parties de là pour les prodigieux exploits.

Lors de l'expédition du printemps dernier, le canton de Genève avait joint aux alpinistes, des missions scientifiques chargées d'explorer le Népal, au point de vue minéralogique, botanique, ethnographique.

Ce qui intéresse particulièrement notre journal, c'est que la directrice de la mission ethnographique était une femme, Mme Lobsiger-Dellenbach, qui dirige aussi le musée du Boulevard Carl-Vogt. C'est donc elle qui, pendant le séjour au Népal, a fait toutes les études relatives à sa spécialité dans la population ; c'est elle qui a choisi les objets caractéristiques de cette originale civilisation et, dans le choix comme dans la présentation, on reconnaît la marque de qualités féminines.

Certes, lors de la conférence de presse qui a précédé le vernissage, Mme Lobsiger a beaucoup insisté sur la préparation de cette exposition par « l'équipe » indivisible du musée : le metteur en scène, si l'on peut dire, étant M. de Chastanay, l'expert en art oriental, Mme Stiassny, le grand et vénéré patron, le professeur Eugène Pittard. Il n'en reste pas moins que c'est Mme Lobsiger qui est allée au Népal et qui nous en a rapporté sa vision. Ainsi, déjà là-bas, notre ethnographe avait songé à ses futurs visiteurs, les objets choisis par elle ont été, avant l'acquisition, photographiés dans leur cadre, utilisés par des Népalais ; ces photographies, agrandies, sont placées auprès des vitrines de sorte qu'on peut aisément évoquer chaque pièce dans son décor naturel : ces longues pipes à tuyaux et à réservoir ont été photographiées avec les fumeurs, ce omelette parasol blanc, le voila qui oscille au-dessus de la foule, sur la place du village, cette poterie, elle trône parmi les ustensiles de ce modeste ménage... L'image d'ailleurs est complétée encore par des films et des enregistrements sonores que le musée conserve.

On comprend combien une telle présentation est instructive. Leur groupement ne l'est pas moins et il se ressent des qualités natives de la maîtresse de maison. Ici le costume courant, là les ornements sacrés, ici le travail des champs, là une humble cuisine, en face, une cuisine riche avec quelques ustensiles précieux. Ailleurs, la vie intellectuelle : le musée local de Kathmandou, ses publications, ses journaux, ses timbres ; plus loin, l'architecture remarquable des maisons de la riche époque, lorsque le Népal était le

carrefour des voyageurs se rendant des Indes au Thibet et en Chine. N'est-il pas singulier de supposer que les fameux toits chinois, relevés aux angles, ont peut-être été imités de ceux qu'on faisait plus anciennement au Népal ? N'est-il pas curieux d'apprendre que les célèbres moulins à prière étaient fabriqués par les artisans de ce pays montagnard, qui n'en usaient pas pour eux-mêmes, mais seulement pour l'exportation ?

Allez voir le Népal dans notre musée, vous y trouverez de belles choses, d'intéressants documents — entre autres de ces images servant aux exercices spirituels des ascètes, dont nous parlions dans notre numéro du 21 février — et matière à d'amples réflexions et comparaisons. Les montagnards nepalais font face aux mêmes difficultés que les Suisses : terre belle, mais pauvre, amour profond de la liberté qu'il faut défendre, population trop dense qu'on doit trouver le moyen de nourrir. Ne vaut-il pas la peine d'apprendre à connaître ces humains à la fois si lointains et si proches ?

Chef de rayon

Et que ça suite ! fait partie de la collection Pschitt et c'est une caricature de la vie moderne, mais le sujet du tableau ne manque pas d'intérêt. L'héroïne est chef de rayon des jouets dans un grand magasin des Etats-Unis. Les chefs de rayon ont là-bas une grosse responsabilité, ils sont chargés de recevoir les inventeurs et de choisir sans se tromper les nouveautés qui feront accourir la foule à leur comptoir en période creuse. Si le chiffre d'affaires du rayon est

en baisse ou seulement stationnaire, malheur au chef ! Il risque d'être congédié à plus ou moins brève échéance. Toutes sortes d'intrigues se nouent autour de ce problème : la réussite financière à tout prix ; au fil des événements, le lecteur se promène des coulisses au bureau directorial, de l'étalage à la section de publicité, porté par la fantaisie du caricaturiste qui lui décrit en plaisantant un monde qui n'est pas drôle tous les jours.

Ernestine Gilbreth - *Et que ça saute* - Ed. Pierre Horay, Paris.

Efforts du B.I.T. en faveur des travailleuses

Le Bureau international du Travail a publié une brochure exposant le travail accompli par cette organisation spécialisée de l'ONU en faveur des travailleuses du sexe féminin : améliorations des conditions de travail pour tous ceux qui l'accablent, quel que soit leur sexe, protection et assurances sociales, égalité de rémunération pour un travail de valeur égale.

N'oublions pas cependant, comme nous le recommandent l'Open Door et le Bulletin de l'Alliance internationale Ste-Jeanne, que la protection particulière accordée aux femmes, ne doit pas être un prétexte pour les tenir à l'écart de certains emplois, de même que si les organisations féminines jugent préférable que la mère de petits enfants ne soit pas obligée de travailler au dehors, elles s'opposent à toute espèce de législation ou réglementation qui obligerait la mère de famille à n'exercer aucune profession.